

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2016

La séance est ouverte à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Pierre LEBALLEUR, Robert CHOQUER, Dominique OLAYA, Valérie FAVE, Claudie LE GALL, Hervé LE DU, Jean Paul ABIVEN, Guénaëlle LE DUFF, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Sandrine GONTHIER, Jérémy PERSON,

Membres absents ayant donné procuration : Noël FOREST, Erwan COLLEC, Rachel PERES, Armelle FUR, Jonathan LIZIARD, Jean François GUILLEMETTE, Caroline FOREST BREMOND

Secrétaire de séance : Jean Paul ABIVEN

Adoption du précédent PV : Le dernier PV est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Vote des subventions 2016 pour les associations
2. Restauration de l'église : avenants aux marchés de travaux
3. Maison du patrimoine : attribution des marchés
4. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017
5. Mise en vente de l'atelier de Ker-Huel : fixation du prix
6. Charges de fonctionnement des écoles 2015/2016 : Fixation du coût par élève
7. Signature d'une convention avec Ener'gence pour le conseil en énergie partagée
8. Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local (chaudière)
9. Demande d'agrément en vue de la mise en place d'un service civique
10. Fixation des ratios promus/promouvables pour le cadre d'emploi des ATSEMs
11. Questions et délibérations diverses

I – Vote des subventions 2016 pour les associations

Valérie FAVE présente au conseil municipal, les propositions de subventions émises par la Commission Vie Associative, en faveur des associations pour l'année 2016 :

Associations Sportives		Scolaires et périscolaires	
Club des Pétanqueurs	370,00 €	Coopérative école maternelle	400,00 €
USR toutes sections	3 850,00 €	Coopérative école primaire	500,00 €
La Roche VTT	1 500,00 €	APE / Parents d'élèves	1 000,00 €
La Roche Sports Nature	400,00 €	Ecole élémentaire	975,00 €
Tennis de table	200,00 €	(pour voyage en Angleterre)	
Culturelles & Autres		Environnement	
Anciens Combattants	300,00 €	Société de Chasse	350,00 €
Château Patrimoine Rochois	1 000,00 €	AAPPMA de l'Elorn	380,00 €
Amicale rochoise des Retraités	300,00 €	Social et Personnel	
Comité de Jumelage	400,00 €	Foyer Ty Ménez Don Bosco	1 300,00 €
Comité des Fêtes	800,00 €	Amicale Employés Communaux	2 745,00 €
La Roche Accueil	550,00 €	Association Don Bosco	
Lecture Loisirs	900,00 €	(70ème anniversaire)	500,00 €
1, 2, 3 Soleil	550,00 €		
		TOTAL	19 270,00 €

Les propositions sont soumises au vote. Elles sont adoptées à l'unanimité.

II – Restauration de l'église : avenants aux marchés de travaux

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 avril 2016 pour examiner les avenants proposés dans le cadre des travaux de restauration de l'église. Ils se décomposent comme suit :

Lots	Entreprise	Objet	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	Mme DE PONTAUD, architecte	Ajustement des honoraires au montant du marché	+ 25 306,13€
1 Maçonnerie	LEFEVRE - PORDIC	Ajustement des quantités suivant avancement du chantier	- 9 513,74€
2 Charpente chène voûte	LE BER - SIZUN	Ajustement des quantités suivant avancement du chantier	- 15 367,71€
3 Sculptures	LE BER - SIZUN	Travaux supplémentaires découverts à l'avancement du chantier	+ 12 152,30 €
4 Couvertures ardoises	UDOC - MORLAIX	Délais supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage	+ 11 954,34 €
5 Polychromie	ARTHEMA - NOZAY	Semis étoilé à la feuille d'or	+ 13 850,00€

Les honoraires de Mme DE PONTAUD, maître d'œuvre, sont ajustés pour tenir compte du montant réel du marché, à savoir 1 116 881€ HT. (Le marché initial portait sur un montant de 800 000€ HT). La prolongation des délais coûtera 523,27€ HT sur la phase 2 de la dernière tranche. Au final, le total des avenants s'élève à 38 904,61 € HT, décomposé comme suit :

- ⇒ + 10 785,02€ pour interruption de chantier
- ⇒ + 13 850,00€ pour le semis étoilé
- ⇒ + 25 306,15€ pour les honoraires de Mme De Ponthaud
- ⇒ - 11 036,56 € en moins-values de travaux

Après délibération, et avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'ensemble des avenants. Il est rappelé que les travaux sont subventionnés à hauteur de 80%. Il est souligné que le chantier de l'église se poursuit sans problème particulier. Le conseil municipal se réjouit de la qualité des travaux et du suivi du chantier.

III – Maison du patrimoine : attribution des marchés

Le maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 avril 2016 pour étudier le rapport final d'analyse des offres, proposé par le maître d'œuvre, le cabinet LIZERAND Architecte à AURAY. 37 offres ont été reçues le 14 mars. Le maître d'œuvre et la commission d'appel d'offres, proposent de retenir les entreprises suivantes, **pour un montant total HT de 245 510,75€ HT :**

Lot	Entreprise	Adresse	Montant total HT
1 GROS ŒUVRE	NOVELLO	ZI de Saint Eloi - Plouédern - BP 333 29413 LANDERNEAU Cedex	66 850,13

2 VRD	JO SIMON	Echangeur de Saint Eloi 29260 PLOUDANIEL	15 650,85
3 Ossature bois charpente, toiture végétalisée, menuiseries bois	NEZOU	Echangeur de Saint Eloi 29260 PLOUDANIEL	77 285,72
4 Couverture ardoises	AS Couverture	2 rue de Kerbernard 29200 BREST	7 443,20
5 Serrurerie Ferronnerie	LOBLIGEIS	6 rue des ateliers - ZAC de Mespaol 29290 SAINT RENAN	39 775,08
6 Plâtrerie Isolation	KERDREUX GARLATTI	25 rue Alfred Kastler 29850 GOUESNOU	8 059,22
7 Peinture	Décors et Techniques	210 route de Gouesnou - BP 72115 29221 BREST Cedex 2	6 855,84
8 Electricité chauffage	Gervais	55 chemin de Poul ar Feunteun 29200 BREST	13 188,03
9 Plomberie VMC	Kerjean	ZA la croix des Maltotiers 29400 BODILIS	10 402,68

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement à 18 voix pour et 1 abstention, pour l'attribution de ces marchés. Il est rappelé que le montant total retenu respecte l'enveloppe initialement prévue.

IV – Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017

Il est procédé publiquement au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés 2017. Les 3 personnes suivantes sont tirées au sort :

- Bernard LAGARDE, né le 16/01/1966 à BAYONNE, domicilié Ker-Yvette à LA ROCHE MAURICE
- Arnaud MORVAN, né le 04/06/1974 à LANDERNEAU, domicilié 15 Lez Elorn à LA ROCHE MAURICE
- Karen ROUE, née LE BRAS le 16/10/1976 à LANNION, domiciliée 14 bis rue du Verger à LA ROCHE MAURICE.

V – Mise en vente de l'atelier de Ker-Huel : fixation du prix

Le Maire rappelle au conseil qu'une évaluation de l'atelier communal, situé Zone Artisanale de Ker-Huel, a été sollicitée en début d'année auprès de France Domaines. Le prix a été estimé à 80 000€. Sachant qu'un professionnel est intéressé par l'acquisition de ce bien, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mettre en vente l'atelier pour un coût de 80 000€ net vendeur et à signer toutes les pièces afférentes à cette transaction. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.

VI – Charges de fonctionnement des écoles 2015/2016 : Fixation du coût par élève

Il y a lieu de se prononcer sur le coût d'un élève scolarisé à l'école de LA ROCHE MAURICE pour le répercuter auprès des communes voisines, notamment Plouédern, Plounéventer, Lanneuffret et Ploudiry. Les charges de fonctionnement des écoles comprennent outre les fournitures scolaires et administratives, les dépenses d'énergie des bâtiments, les charges de personnel, les frais d'entretien, les intérêts des emprunts... Les dépenses figurant au compte administratif 2015 ont permis de fixer les coûts suivants :

- Coût d'un élève de maternelle 1 185,59 €
- Coût d'un élève de primaire 339,03 €

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la refacturation suivant les coûts ci-dessus.

VII – Signature d’une convention avec Ener’gence pour le conseil en énergie partagée

L’association ENER’GENCE conduit des activités d’intérêt général favorisant au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des gaz à effet de serre. Ses missions sont de sensibiliser tous les publics à la maîtrise de l’énergie, d’aider les gestionnaires de patrimoine à réduire les consommations d’énergie, de mettre son expertise au service des politiques climatiques, de promouvoir l’habitat économe et lutter contre la précarité énergétique.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention avec l’association, ce qui implique le paiement d’une cotisation de 2 256,93 €, équivalent à 1,17€ par habitant et par an. La durée de la convention est de 3 ans. Cette association dressera un bilan des consommations d’énergie sur les dernières années pour l’ensemble des bâtiments communaux et proposera des solutions pour réduire les consommations. Un retour sur investissement devrait se faire très rapidement.

VIII – Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l’Investissement Local

Par circulaire du 15 janvier, M. le Premier Ministre a détaillé les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l’article 159 de la loi de finances pour 2016, relatives au fonds de soutien d’un milliard d’euros en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. La maîtrise d’ouvrage du projet d’investissement doit être assurée par une commune. Le taux de subvention est au maximum de 80 %. L’assiette des dépenses éligibles est limitée aux seules dépenses d’investissement HT et le montant minimum de la subvention est de 20 000 €.

Des travaux d’investissement étant à programmer à l’école élémentaire, notamment en matière de performance énergétique, le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l’investissement local. La chaudière sera à remplacer et des travaux seront à réaliser afin de diminuer les dépenses d’énergie : pose de faux-plafond dans les salles de classe,...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce à l’unanimité, pour solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l’Investissement Local et autorise le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents à ce dossier

IX – Demande d’agrément en vue de la mise en place d’un service civique

Dominique OLAYA informe le conseil que le service civique permet à un jeune volontaire de contribuer à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, social... Tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans, pour les jeunes handicapés) peuvent se voir proposer un contrat. La durée hebdomadaire du service est de 24 heures minimum. La durée de l’engagement est de 10 mois maximum.

Le Maire demande au conseil municipal l’autorisation de solliciter l’agrément auprès des services de l’Etat pour le recrutement d’un jeune. La fiche de mission sera travaillée en commission municipale. Accord unanime du conseil municipal. La mission étant dédommée à hauteur de 600€ par mois environ, elle pourrait convenir à un jeune résidant à proximité de la commune.

IX – Fixation des ratios promus/promouvables pour le cadre d’emploi des ATSEMs

La collectivité doit fixer le ratio promus/promouvables, c’est-à-dire le pourcentage des agents promouvables qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d’avancement de grade et donc bénéficier d’un tel avance-

ment. Pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques, le taux a déjà été fixé à 100%, mais le cadre d'emploi des ATSEMs n'avait pas été traité. Le Maire propose de fixer le taux à 100 % également pour l'année 2016 et les années suivantes. Accord du conseil.

X – Questions diverses

Animations à venir : Valérie FAVE informe le conseil des manifestations à venir : courses de trottinettes de l'Ascension et concert du 7 mai organisés par le comité des fêtes ; chorale Mélimélie du samedi 14 mai, manifestation Olivier GROSSETETE durant la semaine du 27 juin, tournoi de football, visite à la doyenne pour ses 100 ans.

Rentrée scolaire : Dominique OLAYA dresse un premier bilan des inscriptions pour la rentrée 2016/2017 ; à noter 21 inscrits en classe bilingue.

Accueil de réfugiés : le conseil municipal se dit favorable à l'accueil de réfugiés si la mairie était sollicitée par les services de l'Etat.

Numérotation de quartiers : Les quartiers de Kernévez et Kernévez-Coz seront numérotés par les services communaux.

Dates de commissions : CCAS le 18 mai 2016 à 20h et commission Voirie le 21 mai 2016 à 9h30.

La séance du conseil est levée à 21h30.